

N° 2025-122

OBJET :

Choix du lieu pour la réunion du
conseil communautaire du
16 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 juillet, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vailly, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 juillet 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.
MM. FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :24
pour :24
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe,
- par M. BERGER Jean-François à M. FOURNET Bernard,
- par Mme VERNET Josette à M. BEARD Patrick,
- par Mme LEFANT Myriam à Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. CHALENCON William à M. VUAGNOUX Jean-Louis,
- par Mme VERMANT Rebecca à Mme BERNAZ Célia.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-11,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant que le siège administratif de la CCHC ne dispose pas d'une salle de réunion suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des conseillers communautaire,

Considérant que le conseil communautaire peut se réunir dans un autre lieu à condition que ce dernier se situe sur le territoire d'une de ses communes membres, qu'il permette l'accueil du public dans de bonnes conditions et que les élus en aient été informés,

Considérant la proposition de la commune de Le Biot de mettre à disposition sa salle polyvalente pour la prochaine réunion du conseil communautaire prévue le 16 septembre 2025,

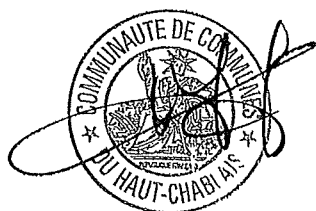
Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de tenir la réunion du 16 septembre 2025 dans la salle polyvalente de Le Biot.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

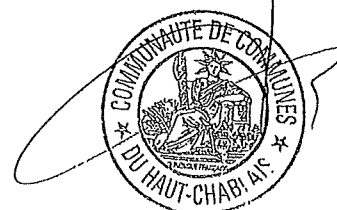
- à l'unanimité,
- autorise le déroulement de la séance du conseil communautaire du 16 septembre 2025 dans la salle polyvalente de Le Biot,
- charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

